

Déclaration d'entrée en France en franchise de biens personnels en provenance de pays tiers à l'Union Européenne (Formulaire 10070*03)

[Accéder au Formulaire – Cerfa 10070*03](#)

À quoi sert ce formulaire ?

Formulaire à remplir si vous êtes un particulier et que vous souhaitez transférer en France des biens personnels venant d'un pays tiers.

Les raisons de ce transfert peuvent être les suivantes :

Déménagement

Héritage d'un proche décédé à l'étranger

Études (scolarité)

Mariage

À qui le transmettre ?

Vous devez le transmettre aux agents des douanes lors de votre entrée en France.

Documents à fournir

Vous devez fournir **à la douane** un document prouvant que vous **résidez** en **France** (facture d'électricité, de gaz, contrat de bail, quittance de loyer, avis d'imposition foncier, taxe d'habitation).

Vous devez posséder une liste complète (inventaire) des biens transférés.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00